



Bastia

CITÀ DI CULTURA

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 12 juin 2025

Objet : Approbation de la seconde programmation 2025 du Contrat de Ville

Date de la convocation : 6 juin 2025

Date d'affichage de la convocation : 6 juin 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le douze juin à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

Nombre de membres composant l'assemblée : 42

Nombre de membres en exercice : 42

Quorum : 22

Nombre de membres présents : 25

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer

Etaient présents: Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame De GENTILI Emmanuelle ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur TIERI Paul ; Madame PIPERI Linda ; Monsieur GRASSI Didier ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Monsieur PERETTI Philippe ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DASSIBAT Franck ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur FABIANI François ; Madame FILIPPI Françoise ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Monsieur LINALE Serge ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Monsieur MORGANTI Julien.

Etaient absents: Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Madame COLOMBANI Carulina ; Monsieur DE ZERBI Alexandre ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame BELGODERE Danièle ; Madame GRAZIANI-SANCIU Livia ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

Ont donné pouvoir :

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;
Madame POLISINI Ivana à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;
Madame ORSINI SAULI Laura à Monsieur LUCCIONI Don Petru ;
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Monsieur TIERI Paul ;
Madame PELLEGGRI Leslie à Madame LACAVE Mattea ;
Madame TIMSIT Christelle à Madame MANGANO Angelina ;
Monsieur PAOLI Jean-François à Madame SALGE Hélène ;
Madame ALBERTELLI Viviane à Monsieur MORGANTI Julien.

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

Vu la Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine ;

Vu la Loi de finances pour 2019 ;

Vu le Décret n°2023.1312 du 28 décembre 2023 modifiant le Décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains parmi lesquels QPV Bastia Mezzana et Bastia Meridionale;

Vu la circulaire du premier ministre en date du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la ville de la jeunesse et des sports et de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville en date du 15 octobre 2014 relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de ville nouvelle génération ;

Vu la circulaire du ministre de la Transition écologique et cohésion des territoires du 23 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu la circulaire de la secrétaire d'Etat chargée de la politique de la Ville du 31 août 2023 ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2015-JUIL-01-18 en date du 28 juillet 2015 portant approbation du document cadre du contrat de Ville de l'agglomération de Bastia, signé par l'ensemble des partenaires le 6 novembre 2015 ;

Vu la délibération de notre collectivité n° 2024/MARS/01/06 en date du 14 mars 2024 approuvant le contrat de ville de l'agglomération de Bastia 2024-2030 et définissant le document- cadre ;

Vu la délibération de notre collectivité n°2025/AVR/01/24 en date du 10 avril 2025 portant approbation de la 1ere programmation 2025 du Contrat de Ville ;

Vu le contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia signé le 9 septembre 2024 ;

Vu l'avis favorable de la commission unique en date du 10 juin 2025 ;

Considérant le document cadre du contrat de ville 2024-2030 de l'agglomération de Bastia guidé par les priorités transversales et orientations stratégiques suivantes :

Priorités transversales :

- Le renforcement de la mixité des populations et l'engagement vers la transition urbaine, écologique et solidaire
- la mise en synergie des acteurs et dispositifs
- le potentiel d'innovation, la recherche de solutions nouvelles ou expérimentales
- l'élaboration de diagnostics sur des questions d'actualité ou des sujets peu documentés
- la nécessité de mieux faire connaître les dispositifs, acteurs, projets
- la valorisation et la promotion de l'identité territoriale, de la langue et culture corses

Orientations :

- Bien vivre ensemble au quotidien dans les quartiers
- Accompagner vers leurs droits et l'émancipation des habitants des quartiers
- Agir sur l'emploi et la cohésion économique des quartiers

Considérant le territoire concerné des Quartiers Politique de la Ville (QPV) à savoir les QPV Bastia Mezzana et Bastia Meridionale ;

Considérant l'appel à projets pour les actions à mettre en œuvre pour l'année 2025, lancé le 21 octobre 2024 ;

Considérant que cet appel à projets concerne les dispositifs du Programme de Réussite Educative (PRE) et de la Cité Educative, lesquels sont inclus dans le Contrat de Ville 2024-2030 ;

Considérant la remise des dossiers fixée au 3 mars 2025 avec 54 porteurs de projets qui ont ainsi déposé 162 dossiers, dont 81 ont été instruits au titre du Contrat de ville (hors Cité éducative et PRE) ;

Considérant qu'une instruction a été réalisée avec les partenaires pour recueillir en outre les avis des services de l'Etat et ceux de la CAB sur les dossiers reçus et admissibles. ;

Considérant qu'à l'issue de cette première phase, il est ressorti que 46 actions répondaient aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets et ont fait l'objet d'une première programmation 2025 validée par le conseil municipal représentant un montant total d'action 1 576 877 et une subvention par la ville de 224 600 euros.

Considérant que certains projets nécessitaient des compléments (précisions, recadrages, bilans des actions menées en 2024 ...) ou devaient faire l'objet d'un arbitrage partenarial ;

Considérant que, ces compléments ayant été obtenus, une seconde programmation comportant 17 actions répondant aux critères de sélection et aux exigences de l'appel à projets est proposée ;

Considérant que 8 actions, parmi celles financées dans le cadre de cette seconde programmation du CDV, bénéficient d'une convention pluriannuelle d'objectif (CPO) pour la période 2024-2026, tel que prévu par la circulaire du 31 août 2023, et ont présenté des bilans détaillés démontrant la bonne réalisation de l'action en 2024 ;

Considérant que pour l'ensemble des CPO les montants annuels attribués sont conditionnés aux votes des budgets annuels et à la présentation de bilans détaillés ;

Considérant les programmations Cité Educative et Programme de réussite Educative, issues du même appel à projet figurant en annexe.

Après avoir entendu le rapport de Madame Emmanuelle de GENTILI,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

A l'unanimité,

Article 1 :

- **Approuve** les actions relatives à la 2nde programmation du Contrat de Ville pour l'année 2025 telles que figurant en annexe.

Article 2 :

- **Approuve** le coût des 17 actions financées sur cette seconde programmation à hauteur de 452 252 euros, ainsi que la participation de la Ville pour ces 17 actions à hauteur de 44 390 euros réparties comme suit :

PORTEUR DE PROJET	INTITULE DE L'ACTION	coût action	subvention demandée			Sbv allouée par la Ville	CPO
			ville	CAB	Etat		

ENGAGEMENTS TRANSVERSAUX							
Les transitions							
ASSIST	renouveau	31 500	4 000	4 000	4 000	4 000	
U Marinu	Eco-quartiers	4 016	1 250	1 000	1 500	1 250	24-26
Elaboration de diagnostic							
FALEP	San Anto	47 475	9 920	9 920	9 920	9 920	

BIEN VIVRE ENSEMBLE AU QUOTIDIEN DANS NOS QUARTIERS							
Favoriser les relations humaines dans un espace partagé							
U Marinu	Fêtes au jardin Pécunia	3 300	1 000		1 600	1 000	24-26

ACCOMPAGNER LES HABITANTS VERS LEURS DROITS ET L'EMANCIPATION							
Favoriser l'accès physique et numérique aux droits							
S. P. F.	Accueil renforcé	12 500	2 100		2 000	2 100	24-26
Favoriser l'égalité femme - homme							
C3S	EVARS / Van itinérant	215 000	3 666	3 668	3 666	2 500	
Favoriser l'autonomie							
A Prova	Lutter contre l'illettrisme et l'illectronimse ...	8 000	2 500	2 500	3 000	1 000	
CLVB	Basic Français	1 950		1 200		1 200	
FALEP	Réapprentissage savoirs de base	5 219	1 700		1 735	1 700	24-26
UDAF de Haute-Corse	Plateforme d'accompagnement budgétaire	44 032	2 000	1 500	4 000	2 000	24-26
Favoriser l'autonomie							
A Prova	Lutter contre l'illettrisme et l'illectronimse ...	8 000	2 500	2 500	3 000	1 000	
CLVB	Basic Français	1 950		1 200		1 200	
FALEP	Réapprentissage savoirs de base	5 219	1 700		1 735	1 700	24-26
UDAF de Haute-Corse	Plateforme d'accompagnement budgétaire	44 032	2 000	1 500	4 000	2 000	24-26
Garantir l'accès aux soins et promouvoir la santé pour tous							
ABC DansE	Etat de fatigue	7 000	2 000		2 000	2 000	
Favoriser la réussite éducative et lutter contre l'échec scolaire							
L'ESCA	Atelier de lecture	8 810			1 470	1 470	
P. E. P.	Séjours colonies de vacances - WV	12 200	2 500		3 000	2 500	24-26
S. P. F.	Soutien scolaire	1 250	1 000			750	
Encourager la pratique sportive pour tous							
Bastia XV	Rugby Social Club	50 000	3 000	3 000	2 000	3 000	24-26

AGIR SUR L'EMPLOI ET LA COHESION ECONOMIQUE							
Accompagner vers l'emploi							
Isatis	ACI Install' toit	300 176	6 000	12 000	12 000	6 000	
Mission Locale Bastia	Dispositif Opérationnel Mission d'insertion	47 057	2 000	4 000	5 000	2 000	24-26

Total des deux programmations du CDV 2024		452 252	36 636	26 788	8 470	44 390	
---	--	---------	--------	--------	-------	--------	--

Article 3 :

- **Précise** que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2025 de la Ville de Bastia au compte 6574 rubrique 824.

Article 4 :

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des conventions et documents se rapportant à cette affaire avec les porteurs de projets sur la base des actions validées et des montants de subventions alloués dans le cadre de cette première programmation Contrat de Ville 2025.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance,

Signé électroniquement le 04/07/2025

Paul TIERI


Le Maire,

Signé électroniquement le 04/07/2025

Pierre SAVELLI


Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : www.telerecours.fr. La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.